12 décembre 1658 : Changement de l'horloge de l'Abbaye d'Oigny

Acte passé chez Pierre PANNELLE notaire résidant à la Combe du Rupt (4E94 des AD 21) Numérisation du 17/05/2004 : Pierre GUYOT que je remercie bien ici Transcription du 05/05/2018 : Yves Degoix

vue 564 des AD 21

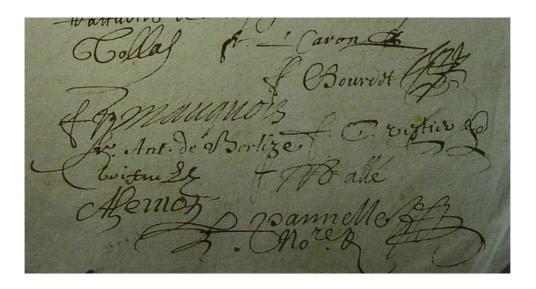
L'an mil six cens cinquante huict le douziesme jour du mois de decembre apres midy en l'abbaye d'Oigny en la salle abbatialle pardevant le notaire tabellion roial hereditaire soubz signé residant en la mestairie de la Combe du Rupt / ont comparus en leurs personnes reverends peres Louys CARON prieur, Claude BOURDET, Pierre MAUQUOIS, Charle VESTIEUX, et Berthelemy HALEY, et Anthoine de BERLISE tous religieux proches de ladicte abbaye d'une part // Georges COLAS maistre horlogier demeurant a Montbard aussy en sa personne d'autre part // Lesquelles parties ont faict entre elles le marchefs convention suivant // Scavoir que ledict COLAS a promis et sera tenu de faire et parfaire ung horloge tout neuf de longueur de deux piedz et demy de Roy, et de largeur environ 80 cm de longueur convenables, les rousées, pilliers et ressortz et avec pieces de longueur largeur et espaisseur aussy convenable / lesdictz ressortz et autres pieces dudict horloge quy desire la trampe biens et dheuement trampés et faire tout faict et parfait de bon fer et assier et toutes lesdictes pieces et ressortz necessaires pour ledict horloge biens et dheuement faceonnées et noirz garnies de fer et assiers / ledict horloge garny de trois mouvementz de minutte, quart d'heure et sonneries / ledict quart deux couptz, quatre couptz pour la demie heure, six couptz pour les trois quartz d'heure, et huict couptz pour l'heure /

lesditz mouvementz et horloge seront féez par ledict COLAS a ses frais a l'endroict ou lesdictz sieurs religieux le desireront, et de fournir tous les ferementz serrures clefz et autres choses necessaires pour la cage dudict horloge, la menuiserie dicelle demeurant a la charge desdictz sieurs prieur et religieux / de plus fournira ledict COLAS toutz les cordages fillet d'arches et aultres choses necessaire pour ledict horloge //

qu'il sera faict et parfaict, sonnant et posé audict endroict deans la mie caresme a peine de toutz interestz et despens / se servira ledict COLAS des deux clochettes de viel horloge desdictz sieurs pour faire sonner ledict horloge neuf / lequel iceluy COLAS fera sonner sur la grosse cloche, pourquoy faire il faceonnera ung marteau de grosseur aussy convenable / lequel horloge iceluy COLAS promect faire rouller pendant trois années et d'entretenir toutes les pieces et ressortz d'iceluy et ou il s'en rompera quelques unes en faceonnera d'aultres a ses frais bien faicte / pendant que ledict COLAS posera iceluy horloge iceux sieurs religieux luy fourniront sa nourriture seulement // le present marchef faict moiennant que ledict viel horloge demeurera en propre audict COLAS auquel il sera paié la somme de trante sep livres tz dix solz tz manuellement (com)ptant,

tz: tournois

present ledict notaire et temoingz en monnaies aiant cours de la somme de trante sept livres dix solz qui luy sera paiée (par) lesdictz sieurs religieux apres que ledict horloge sera receu et posé iceluy subiect a visite du maistre horlogier moienant laquelle somme de soixante et quinze livres a quoy premierment lesdictes deux sommes ledict COLAS tient quitte lesdictz sieurs de faire journées qu'il a emploiés a raccommoder ledict viel horloge / le tout (par) marchef faict entre les (par)ties dont elles sont comptantes / promecttent et obligent biens, mesme lesdictz sieurs les temporelz dicelle abbaye au paiement dicelle somme de trante livres dix solz restant a paier et ledict COLAS encore sa (per)sonne a satisfaire au (con)tenu que en la Cour de la Chancellerie et renonceant icy / faict leu et passé en presence de Claude BRIFFAULT maistre cordonnier audict Oigny et Anthoine HERNOTTE compagnon horlogier demeurant a Montbart tesmoingz soubz signés avec (par)ties releu icy // J'approuve ses motz de trante sept livres ratturés et entre les lignes vaillable //



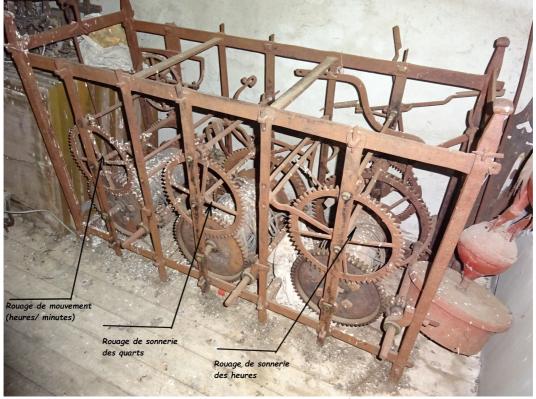
Voici quelques explications que m'a données Daniel Fonlupt (de Charroux) car pour moi ce texte était plein d'inconnues.

Celui-ci posséde beaucoup d'horloges et parmi elles des horloges de clocher.

Nous sommes ici en présence d'un mouvement à 3 corps de rouages :

- un mouvement pour les aiguilles (quand il y a en) c'est l'horloge proprement dite des heures et minutes
- un mouvement pour la sonnerie des quarts d'heure, c'est pour la petite cloche
- un mouvement pour la sonnerie de l'heure, c'est pour la grosse cloche

Voici deux photos de mouvements d'horloge prises par Daniel Fonlupt :



Horloge à quarts fin du 17^{ème}



Horloge à quarts 17^{ème} (Chambord)

En 1658, il n'est pas précisé le mode de fonctionnement.

Nous sommes à l'époque de l'invention du balancier, celui-ci remplaçant le foliot sur les horloges (le foliot étant un organe régulateur peut fiable) rien ne dit si elle est à foliot ou à balancier, j'opterai pour un foliot, nous sommes trop proche de l'invention du balancier.

Cette horloge n'avait pas d'aiguille, ce qui est très courant à l'époque, la sonnerie de tous les quarts d'heures était suffisante. Parfois l'horloge avait aussi un dispositif de sortie mécanique prolongé par une tige métallique qui traversait le mur pour donner l'heure à l'extérieur sur un cadran divisé en quatre quart d'heure.

Les ressort sont des ressorts lames qui agissaient sur les déclenchements de sonnerie (aucun ressort moteur à l'époque, l'horloge fonctionne avec des poids qu'il fallait remonter tous les jours, l'autonomie d'une telle horloge était de 30 heures environ)

80 cms c'est très raisonnable. Ce genre de mouvement est "monumental" souvent 2 mètres en longueur sur 60 à 80 cms en largeur.

Pour ce qui est des sonneries que les moines devaient supporter, c'est tout à fait normal pour l'époque (pas d'aiguille pour avoir l'heure, seulement les sonneries) et en plus ils avaient les sonneries de cloches à la volée aux heures canoniales (voir la chanson "maudit sois tu carillonneur)

De nos jours certaines communes possèdent des horloges qui sonnent tous les quarts d'heures et sur 4 cloches (surtout en Alsace)

Vous pouvez retrouvez Daniel Fontlupt sur youtube: c'est à regarder !!!

https://www.youtube.com/watch?v=ig- NDgYh-s&t=10s